

à croire que quiconque diffère d'opinion avec lui en matière politique ne saurait avoir de convictions sincères ni poursuivre de but avouable. Je ne me propose pas de relever toutes les intempérances de langage de l'honorable député, mais, je le déclare, celui que le parti pris aveugle au point de penser que tout collègue différant d'opinion avec lui est dépourvu d'honnêteté, de rectitude et de dignité, celui-là, dis-je, manque de droiture d'esprit et est incapable de traiter loyalement aucune question politique.

Dans l'exposé qu'il a fait de la question, le ministre de la Marine et des Pêcheries s'est reporté jusqu'à l'époque où fut conçu le projet de chemin de fer de la vallée du Saint-Jean. Je ne le suivrai pas dans tous les détails de l'entreprise. Qu'il me soit cependant permis de faire observer que de longues années durant, les hommes politiques du Nouveau-Brunswick se sont fait un jeu de ce chemin de fer.

En 1908, nous avons conquis le pouvoir en cette province sans avoir jamais promis, mon honorable ami en conviendra, de faire construire de chemin de fer dans la vallée du Saint-Jean. Nous savions cependant qu'on y réclamait depuis de longues années l'établissement d'une voie ferrée au nom de la justice et de tout ce qui contribue à la prospérité d'un pays.

A l'époque de la Confédération, nous comptons qu'on nous doterait d'un tel chemin de fer; nous y avons compté d'avantage lorsqu'il fut question de la construction du Transcontinental national, car nous espérions qu'on le ferait passer là où les conditions géographiques l'exigeaient. A en croire ce que le représentant de Carleton prétend depuis qu'il occupe un siège en cette Chambre, c'est en lui que les droits de la population de la vallée du Saint-Jean auraient trouvé leur plus valeureux champion. A l'époque des travaux préliminaires du Transcontinental, alors que tous s'accordaient à demander que ce chemin de fer passât dans la vallée du Saint-Jean, il se tint une convention libérale à laquelle un citoyen d'Andover, un commettant de mon honorable ami de Victoria et Madawaska (M. Michaud), M. Porter, libéral convaincu et ayant à cœur l'intérêt du Nouveau-Brunswick, proposa un ordre du jour portant que le chemin de fer Transcontinental devait passer par la vallée du Saint-Jean et non à travers les régions désertes de la province. Obéissant à l'esprit de parti, et pour qu'on ne suscitât pas d'embarras au cabinet libéral

d'Ottawa, mon honorable ami de Carleton faisait échouer cet ordre du jour—il l'a avoué lui-même.

M. CARVELL: L'honorable député ne sait pas ce qu'il dit; jamais pareille chose ne s'est passée. Il tient là un langage contraire à la vérité; il est mal renseigné, et j'exige une rétraction de sa part.

M. L'ORATEUR: L'honorable député de Carleton niant l'exactitude de cet avancé, le représentant d'York est obligé de s'en tenir à cette dénégation.

M. McLEOD: L'usage parlementaire m'impose le devoir d'accepter la parole de mon honorable ami, mais niera-t-il qu'à cette convention-là, M. Porter, d'Andover, proposa un ordre du jour portant que le chemin de fer devrait passer dans la vallée du Saint-Jean?

M. CARVELL: Je ne le nie point.

M. McLEOD: De plus, l'ordre du jour de M. Porter ne fut-il pas étouffé à la convention?

M. CARVELL: Non.

M. McLEOD: Fut-il soumis à la convention?

M. CARVELL: Oui.

M. McLEOD: Non pas.

M. CARVELL: Je dis que oui.

M. McLEOD: Il fut écarté, grâce surtout aux soins de mon honorable ami.

M. CARVELL: C'est faux, et j'exige que l'honorable député retire cette assertion.

M. L'ORATEUR: L'honorable député d'York s'étant déjà rétracté, je ferai observer à l'honorable représentant de Carleton qu'il ne lui est pas permis de persister à affirmer qu'il ne dit pas vrai.

M. CARVELL: Je tiens à faire savoir à mon honorable ami qu'il est très mal renseigné, que jamais pareille chose n'a eu lieu.

M. L'ORATEUR: L'usage parlementaire exige que l'honorable député d'York s'en rapporte à la parole du représentant de Carleton.

M. McLEOD: Je sais, et c'est un usage dont je voudrais ne pas m'écarter au cours des quelques observations que j'ai à faire. J'accepte donc la parole de mon honorable ami pour me conformer à l'usage parlementaire.